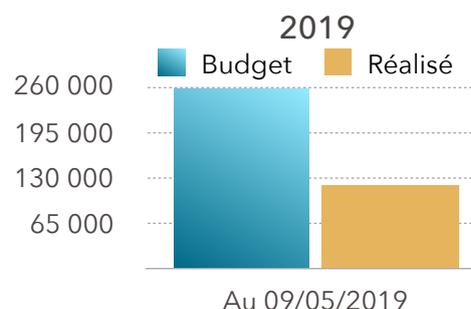


LA GAZETTE

de la Résidence « Le SEVERINE »

Copros charges	Copros travaux	Fournisseurs
40 157,35 €	50 813,24 €	14 652,48 €



Sont présents :

Mme DERRIEN
Mme JEAN BAPTISTE
Mme LESCURE
Mme OCHLHAFEN
Mme WISPELAERE
M. LAPOSTOLET

M. MICHEL Thierry
M. RAMADE Régis

Excusés :

Mme ENDRIZZI
M. MARECHAL

Chaque membre reçoit, comme à chaque réunion mensuelle, la liste détaillée des soldes débiteurs charges, travaux, les encours fournisseurs, le solde de trésorerie gestion et travaux.

La copie de l'extrait de compte bancaire est remis à la commission des comptes.

Un point est fait sur les procédures en cours.



BILAN RESIDENTIEL POSITIF POUR 2018

L'exercice 2018 se clôture à l'équilibre.

A ce jour, Il ne reste plus QU'UN SEUL DOSSIER DE RECouvreMENT dont le résultat de l'audience sera connu le 22 mai 2019.

Dans l'autre affaire, suite à l'arrêt rendu, les fonds ont été perçus début mai 2019.

L'accent sera mis à présent sur le règlement des appels par les simples retardataires.

Sur les 200 lots que compte la copropriété il ne reste plus qu'un seul débiteur en contentieux !!!

1/ RECOUVREMENT.

La résidence se trouve à son niveau le plus bas d'impayés depuis plus de 20 ans.

Nous pourrions nous en satisfaire, mais il convient de maintenir ce niveau et de sensibiliser tous les copropriétaires à l'importance que revêt le règlement des appels de fonds budget et hors budget aux dates d'échéance fixées par la loi et/ou par l'assemblée générale.

Une gestion saine de la trésorerie permet un niveau d'exigence plus élevé face aux fournisseurs (plombier, électricien, serrurier, ...) qui l'ont compris et interviennent avec diligence et efficacité sur la résidence.

2. TRAVX EXECUTES

CHANTIER DE REFECTION DES PALIERS

La réfection des paliers est achevée et **le décompte général définitif (D.G.D.) a été envoyé hier** aux copropriétaires après vérification des détails par le conseil syndical.

Le règlement est à effectuer à réception.

Différentes sensibilisations et interventions directes ont été déployées afin de sensibiliser les personnes qui confondent les parties communes avec des salles d'attente ou de réunions; Si ces actions ne suffisent pas, nous devons reconsidérer le projet de vidéo protection et le soumettre aux copropriétaires réunis en assemblée générale pour une meilleure efficacité dans la mise en cause et l'indemnisation par les

auteurs de dégradations, directement ou indirectement.

3/ TRAVAUX EN PROJET

3.1 Les travaux pour le traitement des flaques d'eau devant le bâtiment A ont été réalisés.

Il conviendra de réfléchir à étendre cette opération sur la droite du Bât. A (en entrant de la rue G. Péri) pour achever le traitement de ces flaques.

3.2 Le traitement des infiltrations dans les boxes et garages en provenance de la cour intérieure sera soumis avec devis aux copropriétaires réunis en assemblée générale.

3.3 La mise en place de détecteurs de présence pour asservir l'éclairage des sas -1 des bât. A et B sera étudiée sans urgence.

3.4 La réfection du mur du box endommagé par un choc de véhicules nécessite un dépôt de plainte pour l'instruction du désordre est en attente du résultat de la gestion du sinistre de choc de véhicules par tiers non identifié.(rappel)

3.5 Les paillassons ont été réceptionnés. L'application du règlement de copropriété sur ce point semble poser des problèmes à deux copropriétaires.

Une mise au point sera effectuée en assemblée générale avant leur mise en place. (rappel : prix unitaire : 9,00 €)

4/ Entretien Parties communes:

4.1 Les **tapis d'ascenseur** ont été livrés et ont été posés.

4.2 Les chariots de lavage seront livrés avant la fin du mois de mai.

5/ Points d'intérêt particulier :

- Une mise à niveau de l'entretien des parties communes sera effectuée (couloirs de cave, locaux VO, diverses annexes,...)

LE DEPOT d'ORDURES EST INTERDIT à l'ANGLE DE LA RUE A. WALTER :

Il est rappelé que les balcons ne doivent recevoir que des objets



d'agrément ! Les matelas, vélos, étendoirs sont interdits !!!

Fin de la réunion à 21h10.